

4.0 crédits

90.0 h

1+2q

| | |
|------------------------------|--|
| Enseignants: | Novis Monique ; |
| Langue d'enseignement: | Français |
| Lieu du cours | Bruxelles Saint-Gilles |
| Acquis d'apprentissage | <p>Ce cours fait suite au cours de Pathologie et thérapie et reprend l'exposé des différents types de cas dans lesquels l'architecte peut être amené à intervenir dans ce qu'on à l'habitude d'appeler une expertise. Les spécificités de ces différents types de procédure et leurs règles sont exposées.</p> <p>Les règles juridiques de base de ces différentes interventions sont également rappelées et sont complétées par le cours de droit immobilier donné également dans l'option pathologie.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p> |
| Contenu : | <ol style="list-style-type: none"> 1. Recherche d'une définition de l'expert architecte 2. L'expertise privée : <ul style="list-style-type: none"> -- La mission de conseil technique en matière civile ou pénale -- Les états des lieux locatifs et constructifs -- Les reprises de mitoyenneté -- Les évaluations immobilières -- Les expertises dans le cadre de sinistres (assurances) 3. L'expertise judiciaire : <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Les différentes étapes de la procédure, aspects théoriques et pratiques 3.2. Au civil : <ol style="list-style-type: none"> a) En matière de droit de la construction b) Dans le cadre des expropriations pour cause d'utilité publique c) Divers 3.3. Au pénal |
| Cycle et année d'étude : | > Master [120] en architecture/BXL |
| Faculté ou entité en charge: | LOCI |